



Communiqué de presse

Paris, le 28 avril 2021

Fausse attestations de garantie financière : l'ACPR met en garde contre l'usurpation de la dénomination de la BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG et de KLPP INSURANCE AND REINSURANCE COMPANY LTD

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a été informée de la délivrance de fausses attestations de garantie financière obligatoire en France, notamment pour l'exercice de l'activité d'entreprise de travail temporaire, utilisant frauduleusement la dénomination de l'établissement de crédit BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG (BIL), sis au Luxembourg et de l'entreprise d'assurance KLPP INSURANCE AND REINSURANCE COMPANY LTD, sise à Chypre.

La BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG (BIL)¹, agréée par la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) du Luxembourg et l'entreprise d'assurance KLPP INSURANCE AND REINSURANCE COMPANY LTD², agréée par le Ministère des finances de la République de Chypre sont autorisées à commercialiser des garanties financières en France au titre du régime de la liberté de prestation de services (LPS).

Toutefois, la BIL et KLPP INSURANCE AND REINSURANCE COMPANY LTD, interrogés respectivement par la CSSF et le Ministère des Finances de la République de Chypre au sujet d'attestations de garantie financière récemment fournies en France, ont confirmé leur caractère frauduleux. KLPP INSURANCE AND REINSURANCE COMPANY LTD a par ailleurs indiqué ne pas commercialiser actuellement de contrats d'assurance en France.

Si vous avez été victime de cette fraude, l'ACPR vous invite à [déposer une plainte](#) dans les meilleurs délais.

À propos de l'ACPR

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général.

Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr/> et <https://www.abe-infoservice.fr/>

Contact Presse :

Unité Communication de l'ACPR - Email : presse@acpr.banque-france.fr - 01 42 44 72 76

¹ Sise 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg-Ville (Luxembourg)

² Sise 221, Christodoulou Chatzipavlou, Elios Court, 1st floor, 3036 Limassol (Chypre)